

La MRC de La Côte-de-Gaspé dévoile un sondage sur l'acceptabilité sociale des projets Galt, Bourque et Haldimand

Gaspé, le 17 janvier 2018 – C'est en présence du président de Segma Recherche que la MRC de La Côte-de-Gaspé rendait publics les résultats d'un sondage qu'elle avait commandé à l'automne 2017. Le sondage fut effectué entre le 30 octobre et le 8 novembre 2017 auprès de 400 résidents de la MRC. « Plus précisément, le sondage visait à connaître le niveau d'acceptabilité sociale des projets Galt, Bourque et Haldimand. Bien qu'ayant une valeur scientifique et étant représentatif avec une marge d'erreur de +/- 4,9%, le sondage se veut être un indicateur de l'acceptabilité sociale de ces projets et ne se substitue pas à une consultation publique que l'on continue de réclamer de la part du gouvernement du Québec, qui demeure l'entité responsable de ce dossier, comme tout le monde le sait », mentionne le préfet de la MRC de la Côte-de-Gaspé et maire de Gaspé, Daniel Côté.

Les principaux constats de ce sondage nous indiquent que:

- une majorité importante de la population est favorable aux projets Galt (69,6%) et Bourque (70,2%), alors que Haldimand divise la population (46,7 % pour, 49,3% contre et 4% indécis);
- la population se considère pas ou mal informée au sujet des trois projets (Galt 62,5%, Bourque 67,2% et Haldimand 53,9%);
- une consultation publique est fortement désirée pour chacun des projets (Galt 85,3%, Bourque 80,7% et Haldimand 85,6%);
- la population est partagée à savoir qui devrait porter cette consultation, mais une organisation indépendante (BAPE ou autre) est préconisée (44%) (la MRC à 31,9% et le gouvernement du Québec à 11,5%);
- finalement, la quasi-totalité des répondants juge essentiel que le BAPE procède à une évaluation des impacts environnementaux des projets (Galt 90,6%, Bourque 88,5% et Haldimand 91,6%).

« Avec les résultats de ce sondage, le Conseil des maires de la MRC réitère son désir de voir le gouvernement intervenir en assumant ses responsabilités, en informant davantage les autorités locales et en tenant une consultation publique auprès de la population », conclut le préfet Côté.